

**Face à  
l'obstination du  
ministre, le  
moment n'est-il  
pas venu que  
toutes les  
fédérations et  
syndicats  
nationaux  
décident  
clairement une  
grève nationale  
d'avertissement  
sur deux mots  
d'ordre clairs :  
retrait du projet  
de loi, retrait du  
projet de décret  
sur les rythmes  
scolaires ?**

# **En ne retirant pas maintenant ses projets, le ministre prend la responsabilité d'un conflit !**

Ce mardi 22 janvier à Paris, les professeurs des écoles sont en grève massive avec leurs syndicats SNUDI-FO, SNUIPP FSU, SE UNSA, CGT Educ'action, Sud-Education, Cnt-Ste.

Ils refusent la publication et la mise en œuvre du projet de décret Peillon sur les rythmes scolaires.

Ils refusent la territorialisation de l'école, ils refusent la double tutelle Etat-Mairie, ils refusent l'aggravation et la détérioration de leurs conditions de travail. C'est le point de vue des instituteurs dans tout le pays.

La FNEC FP FO soutient la grève des instituteurs parisiens.

Ce mercredi 23 janvier, dans toute la France, dans les préfetures, les rectorats et les inspections académiques, des rassemblements, des délégations, le plus souvent intersyndicaux, vont exprimer aux pouvoirs publics la volonté des personnels : abandon du projet de loi de refondation de l'école qui serait une loi de territorialisation de l'école publique et retrait du projet de décret sur les rythmes scolaires qui en est la première application.

La FNEC FP FO est partie prenante et soutient toutes ces initiatives, appuyées par des centaines et des centaines de vœux, pétitions, motions rejetant les projets du ministre.

Les professeurs de lycées professionnels en grève le mercredi 23 janvier à l'appel du SNETAA-FO, ne veulent pas de la régionalisation de la formation professionnelle. Les conseillers d'orientation psychologues et tous les enseignants refusent le transfert aux régions de l'orientation scolaire. Les personnels ne veulent pas de l'école du socle de compétences, ni des projets éducatifs territoriaux ni des contrats d'objectifs tripartites (établissement, région, rectorat). Ils ne veulent pas que leurs obligations de service et leurs statuts soient remodelés et démantelés pour être adaptés à cette école territoriale qui ne serait plus l'école publique.

Mi-décembre, au Comité Technique Ministériel comme au Conseil Supérieur de l'Education, seule l'abstention de certaines fédérations a permis au ministre d'avoir une majorité pour son projet de loi.

Début janvier, au Comité Technique Ministériel comme au Conseil Supérieur de l'Education, aucune organisation syndicale n'a approuvé le projet de décret du ministre sur les rythmes scolaires.

Dès le 9 janvier, la FNEC FP FO s'est adressée à toutes les fédérations pour agir en commun ce 23 janvier « comme première étape d'un rapport de force ». Aujourd'hui le ministre confirme ses projets. Il refuse obstinément d'entendre la volonté des personnels, il refuse de retirer ses projets.

Le lundi 28 janvier à 17 heures, à l'appel de plusieurs d'entre elles, les fédérations de d'éducation nationale doivent se réunir.

Face à l'obstination du ministre, le moment n'est-il pas venu que toutes les fédérations et syndicats nationaux décident clairement une grève nationale d'avertissement sur deux mots d'ordre clairs : retrait du projet de loi, retrait du projet de décret sur les rythmes scolaires ?

C'est cette proposition que Force Ouvrière soumet à toutes les réunions qui se tiennent dans les écoles, les lycées, les collèges, les services. C'est cette proposition que la FNEC FP FO adresse à toutes les fédérations syndicales de l'éducation nationale.

*Montreuil, le 22 janvier 2013*